

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET : Demande de subventions pour la restauration des salles de tir nord du canal de la manufacture - (ISMH) à Châtelleraut.
Signature du marché de travaux**

Mesdames, Messieurs,

La manufacture d'armes a été créée par ordonnance royale du 14 juillet 1819 sur les bords de la Vienne pour la fabrication d'armes blanches. Le site fut choisi en raison de sa situation facilement accessible au coeur du centre-Ouest et d'une longue tradition métallurgique, l'industrie de la coutellerie.

La manufacture avait aménagé des salles de tir le long du canal reliées par un long couloir. Les chambres de tir situées au nord et le couloir attenant sont très abîmés. Les voûtes, corrodées, menacent de s'effondrer. Une intervention pour leur restauration est nécessaire.

Ce programme d'urgence vient compléter une première tranche de restauration effectuée en 2012-2013 sur la partie sud. Son coût est estimé à 187 680€ TTC.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire la zone dite de la Manufacture,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné, que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,

CONSIDERANT que les travaux de restauration (*dépose des ouvrages, étaielements, reprise des maçonneries en briques et des enduits, restauration de la charpente métallique et des ouvrages en béton armé*) sont indispensables à la sécurité des visiteurs sur le site,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante, pour l'année 2015, et de solliciter les subventions suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 septembre 2015

n°9

page 2/2

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Maçonnerie, béton armé MO	156 400,00 € (187 680 € TTC)	-Conseil Départemental (25%) -Etat - Ministère de la Culture et de la Communication (20%) -Conseil Régional CRDD 2014/2016 (20%) -Autofinancement (35%)	39 100 € 31 280 € 31 280€ 54 740€
TOTAL	156 400 € HT		156 400 € HT

- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 186 680 € TTC sur l'exercice 2015, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et les marchés de travaux

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.19/2317/P1046/5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/09/2015

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/2015

n° 5614

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER